

ENTREPRENEURS

des territoires

le magazine des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux



Du nouveau pour le débroussaillage

Vie syndicale

PLOA : les amendements EDT



Profession

/ Établissements Delestrez



Actualités

/ Nomination de Jean-Michel Servant



Témoignage

/ Marc Fesneau



Chantier

/ Michel Piochon en Sologne





Plus de simplification et de cohérence dans les réglementations

Après les manifestations auxquelles nous avons participé en début d'année, et la forte mobilisation de la Fédération et de son réseau territorial, dans les départements et les régions, où en sommes-nous ?

Ce premier semestre connaît un agenda politique et législatif particulièrement intense... Depuis des mois, nous avons travaillé à faire entendre la voix de nos entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers pour plus de simplification administrative et normative, et que leurs rôles en faveur de l'agriculture et la forêt soient reconnus. La première étape fut celle de l'abandon de la hausse du GNR, mesure que nous avons portée depuis le premier jour. Ensemble, nous avons sollicité les députés pour qu'ils se saisissent de nos propositions d'amendements au PLOA et les portent aux débats de l'Assemblée nationale. De premiers résultats ont été obtenus, ils devraient apporter un peu de sérénité : la territorialisation du calendrier de travaux pour l'entretien des haies afin de prendre en compte les réalités des départements, et la dépenalisation des atteintes non intentionnelles à l'environnement, notamment. Le texte est désormais à l'étude au Sénat, et nous sommes à la tâche pour que soit prise en compte la suite de nos demandes.

À l'approche des élections européennes, nous avons émis un manifeste à l'attention des candidats : onze priorités pour que, dans un contexte de succession de crises, les ETARF puissent assurer leur pérennité, et permettre à l'agriculture et à la forêt françaises et européennes de continuer à être des plus performantes, qualitatives et durables. La cohérence et l'arrêt de la surtransposition des normes, le nécessaire soutien aux entreprises pour accompagner les investissements et la décarbonation, la lutte contre le travail illégal, la sécurité des équipements, etc., portent nos propositions pour le mandat à venir.

Philippe Largeau, président de la Fédération nationale EDT

CHARGEURS TÉLESCOPIQUES

MERLO

POLYVALENT PAR NATURE



irwego.com



CONFORT ET SOUPLESSE*



DÉPORT LATÉRAL DE LA FLÈCHE*



CORRECTEUR DE DÉVERS*

Adaptez votre machine à vos besoins en optant pour l'une de nos nombreuses versions intégrant les dernières avancées technologiques, telles que la cabine suspendue, le déport latéral de flèche, la transmission à variation continue, le système de reconnaissance d'outils, et bien d'autres innovations à explorer. *selon modèles

MERLO France • Tél. 01 30 49 43 60 • marketing@merlo-france.fr • merlo.com



Éditorial 03

Actualités 06

Passer la vague des inondations 06



Biomasse : booster le gisement de CIVE en France 08

Un plan pour soutenir la filière bois 09

Nomination d'un grand serviteur de la filière bois 10

Vie syndicale 11

PLOA : les amendements EDT 11

Des actions en faveur de l'emploi en Occitanie 12



Actualités forestières 14

Actualités agricoles 16

18 Témoignage



Marc Fesneau : « Nous comptons sur vous et vous pouvez compter sur nous. »

22 Profession

22 Julien Leclercq : un développement à taille humaine



26 Établissements Delestrez : 25 années de croissance

30 Vu ailleurs

En Belgique, faire travaux de tout bois récoltable



32 Pilotage

DUERP, GNR : ce qui change (ou pas) au 1^{er} juillet 2024

34 Chantier

Michel Piochon éclaircit une forêt privée solognote

Dossier 38

Des éclaircies autour du débroussaillage



Innovation 46

Un séparateur de phases mobile et robuste



48 Entrepreneurs connectés

Une application de gestion de travaux tout-en-un



52 Agenda

© Couverture : F.B.

Chaque mois la newsletter EDT Magazine : prochaine parution le 21 juin 2024.
Prochain numéro EDT Magazine n° 162 juillet/août 2024.

LA REMORQUE À FOND POUSSANT
UNE REMORQUE À TOUT FAIRE !

Tel. 0240545222 | e-mail : service@fliegl-france.com
Fliegl France Sarl | ZA de la Fidèle | 31, Rue Chotard | 44430 Le Loroux Bottereau

www.fliegl.com

PLOA : les amendements EDT

De nombreux députés ont repris à leur compte et défendu, en commission des affaires économiques puis en séance publique à l'Assemblée nationale, les modifications au projet de loi promues par la fédération après synthèse des remontées terrain du réseau EDT.

Avec ses 20 articles, le Projet de Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole (PLOAA, selon sa dénomination initiale) est considéré par Emmanuel Macron lui-même comme un temps fort de son second quinquennat. Il a été remanié de façon substantielle à la suite des manifestations de colère des agriculteurs français en janvier-février 2024, afin d'aboutir à sa mouture finale. Rebaptisé « Projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations », le texte est examiné par les députés en séance publique depuis le 14 mai. Plus de 2 250 amendements ont été débattus en amont en commission des affaires économiques, et déjà plus de 4 500 (!) dans l'hémicycle.

À la suite de la mobilisation des syndicats départementaux, interdépartementaux et des unions régionales EDT en faveur de la simplification administrative, et sur la base des remontées ayant abouti à une première liste de 26 mesures (cf. *EDT Magazine* n° 160, pp. 13-15), la FNEDT a élaboré une série de 21 amendements au PLOA qui furent étudiés en commission des affaires économiques. Ceux-ci portent notamment sur :

- Contractualisation de la prestation ;
- Possibilité pour un groupe d'ETARF de créer un GIEE ;
- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel significatif d'aide à l'usage de matériels utilisant une énergie dite « décarbonée » ;
- Aides FranceAgriMer ou régionales à l'investissement en matériels ouvertes à l'acquisition d'agroéquipements d'occasion ;
- Intégration des ETARF dans le champ de l'article L 311-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- Lutte contre la distorsion de concurrence ;
- Dérogation de la durée du travail en période de travaux saisonniers, moissons ;
- Lancement d'un site internet « portail unique » recensant toutes les réglementations ;
- Autorisation de la taille des haies entre le 16 mars et le 15 août pour les exploitants agricoles bénéficiaires des aides PAC ;
- Généralisation de la création de GAI à l'échelon national afin de favoriser l'apport de capitaux,



Parmi les amendements au PLOAA déposés à l'initiative de la FNEDT figure l'extension des aides FranceAgriMer ou régionales à l'investissement à l'acquisition de matériels d'occasion.

© L. Page / CNIEL

permettant ainsi une reprise de l'activité plus facile, y compris pour les ETARF ;

- Dès lors qu'ils sont volontaires, les professionnels doivent représenter l'ensemble des métiers du secteur agricole auprès du monde éducatif et des jeunes en formation ou professionnels en réinsertion.

Relayés en circonscription auprès des parlementaires, ces amendements ont été déposés et débattus par une petite vingtaine de députés issus de sept formations politiques différentes, d'un bout à l'autre du spectre – écologistes compris. « Ce résultat est le fruit des efforts » des élus et des adhérents, mais « nous tenons à souligner également le remarquable travail des délégués régionaux EDT. Un grand merci à tous », salue Christian de Barrin, directeur général de la FNEDT. La FNEDT semblerait avoir été entendue sur la dépenalisation des travaux agricoles et sur la demande d'un cadre moins restrictif pour l'élagage des haies en particulier durant la période du 16 mars au 15 août.

L'examen en séance publique au Sénat est prévu à partir du 24 juin.

V. Faure

Des actions en faveur de l'emploi en Occitanie

Les quelque 2 000 entreprises de travaux agricoles et ruraux occitanes peinent à recruter. EDT Occitanie s'est donc saisi de cette problématique dans une logique territoriale afin d'actionner les leviers en proximité, et en cohérence avec les réalités régionales.

Comme l'écrasante majorité des responsables de TPE, les entrepreneurs de travaux agricoles et ruraux sont peu structurés pour répondre aux enjeux de recrutement. EDT Occitanie a donc lancé une enquête sur plusieurs semaines, afin de collecter les besoins mais aussi d'identifier leurs pratiques pour le processus, comme d'attirer leur attention sur leurs atouts dans la démarche.

« Ayant intégré EDT Occitanie depuis peu, ce questionnaire fut pour moi une bonne entrée en matière auprès des entrepreneurs, adhérents ou non ! Parler de leurs métiers, de leurs passions, mais aussi de l'organisation du travail dans leurs TPE était très riche. Les premiers résultats nous ont permis, avec le Bureau régional, d'identifier les évolutions et de nouveaux besoins d'accompagnement », résume avec enthousiasme Laëtitia Gombert, déléguée régionale.

Il apparaît que seuls 10 % d'entre eux font appel aux réseaux de recrutement spécialisés, privilégiant plus encore qu'ailleurs le bouche-à-oreille (94 %), le cadre familial (58 %) et la recommandation (51 %). Ces entreprises ont de forts atouts à faire valoir, qu'une démarche partenariale avec les acteurs de l'emploi saurait faire connaître. Les échanges ont également porté sur d'autres modalités de recrutement tels que les groupements d'employeurs et l'alternance. Ceux-ci sont peu utilisés, soit par méconnaissance, soit par crainte de rencontrer des difficultés d'organisation ou de gestion.

Il apparaît que seuls 10 % d'entre eux font appel aux réseaux de recrutement spécialisés, privilégiant plus encore qu'ailleurs le bouche-à-oreille (94 %), le cadre familial (58 %) et la recommandation (51 %). Ces entreprises ont de forts atouts à faire valoir, qu'une démarche partenariale avec les acteurs de l'emploi saurait faire connaître. Les échanges ont également porté sur d'autres modalités de recrutement tels que les groupements d'employeurs et l'alternance. Ceux-ci sont peu utilisés, soit par méconnaissance, soit par crainte de rencontrer des difficultés d'organisation ou de gestion.

La motivation prime !

Concernant le besoin de main-d'œuvre, les chefs d'entreprise de travaux agricoles et ruraux d'Occitanie identifient en priorité et à 76 % les postes de conducteur d'engins. Ceux-ci sont suivis des mécaniciens agricoles (24 %) et des missions administratives (14 %). D'autres besoins plus pointus ont été exprimés tels que des chefs d'équipe, des



Bernard Sanchez, président EDT Occitanie.

commerciaux ou encore des opérateurs numériques.

Concernant le profil des candidats, la motivation et l'implication personnelle sont plébiscitées à 90,8 %. Aussi, huit employeurs sur dix sont prêts à recruter un profil en reconversion. L'attention au matériel est le deuxième critère (65 %), l'expérience n'arrivant qu'en troisième position (44 %).

Les chefs d'entreprise privilégient désormais l'intégration et la formation de profils motivés, signe de l'évolution des métiers des ETAR, de leur modernisation et de leur

dynamisme. Ils misent sur les capacités d'adaptation et les compétences transversales, formidables atouts pour la prestation de services.

Des métiers pas comme les autres ?

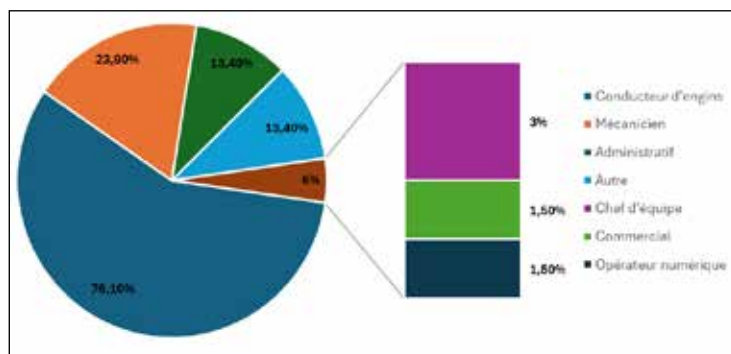
Travailler en entreprise de travaux agricoles et ruraux est bien spécifique dans la filière. Le critère le plus différenciant se révèle être le sens du service (priorisé à 63 % chez les répondants). Le rôle des entreprises sur le développement de l'économie locale, des technologies ou la protection de l'environnement sont identifiés à égale importance comme deuxième caractéristique.

La perception des avantages du métier en ETAR d'Occitanie vient asseoir ces positionnements :

- Travailler en extérieur : 53 % ;
- La diversité des engins et des machines : 48,5 % ;
- La passion du métier : 47 % ;
- L'évolution et les nouvelles technologies : 39,4 %.

Comme dans tout secteur d'activité, le métier a également des contraintes à prendre en compte pour comprendre les freins des candidats et ne pas faire de fausses promesses :

- L'amplitude horaire : 72,7 % ;
- Le niveau de rémunération : 71,2 % ;
- La pénibilité physique : 40,9 %.



Les postes sur lesquels les entrepreneurs de travaux agricoles et ruraux ont le plus de mal à recruter.

Ces éléments sont clés pour penser son recrutement, et peuvent alimenter une réflexion sur les fiches de poste.

Vers un programme d'actions partenariales

Forte de ces premières analyses, EDT Occitanie s'appuie sur une relation partenariale avec les acteurs régionaux de l'emploi et de la formation. Celle-ci s'est renforcée à l'occasion de ces travaux, et permettra dans un second temps de préciser les métiers en tension en Occitanie, et de poursuivre la réflexion sur des solutions d'organisation répondant à la problématique de la saisonnalité des travaux. « *C'est en conjuguant les ressources et expertises disponibles sur le territoire régional que nous arriverons à faire la différence* », explique Bernard Sanchez, président d'EDT Occitanie. Un programme d'actions est aujourd'hui en cours de définition pour répondre aux besoins d'accompagnement des entrepreneurs pour soutenir les recrutements, mais aussi capter de nouveaux candidats demandeurs d'emploi, en reconversion ou encore jeunes en formation. Il se décline selon les axes définis comme suit.

À destination des candidats :

- Participer à des salons de l'emploi et de l'orientation, et à la promotion des métiers auprès des

jeunes, selon les spécificités des bassins d'emploi, en lien avec l'Anefa et les acteurs de l'emploi ;

- Créer des supports de communication adaptés à chaque public ;

- Valoriser les éléments de la convention collective et les avantages sociaux ;

À destination des ETAR, en partenariat avec France Travail, OCAPAT, Vivéa et les centres de formation :

- Organiser des réunions pour informer les chefs d'entreprise sur les aides au recrutement et les formations disponibles ;

- Proposer des formations courtes sur la gestion RH, le management, etc. ;

- Accompagner les chefs d'entreprise dans la valorisation et la diffusion de leurs offres d'emploi ;

- Développer et favoriser l'adéquation des formations correspondant aux besoins des ETAR : BP Conducteur d'engin ; Tractoriste, conduite d'engins et d'épaveuses (formation courte pour adultes en reconversion) ;

- Valoriser les dispositifs POEC et PMSMP auprès des entreprises.

C. Renault

ENTREPRENEURS

des territoires

le magazine des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux

MES COORDONNÉES

Société : _____

Nom : _____ Prénom : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : _____

E-mail : _____

MON ACTIVITÉ

<input type="checkbox"/> Entrepreneurs de travaux agricoles <input type="checkbox"/> Entrepreneurs de travaux ruraux <input type="checkbox"/> Concessionnaires <input type="checkbox"/> Centres de formation <input type="checkbox"/> Entrepreneurs de travaux forestiers	<input type="checkbox"/> Entrepreneurs de travaux publics <input type="checkbox"/> Constructeurs de matériel <input type="checkbox"/> Créateur d'entreprise <input type="checkbox"/> Salarié/apprenti/stagiaire <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Autres : _____
---	--

JE SUIS ADHÉRENT

À Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne au tarif « spécial adhérents » pour 1 an (soit 8 numéros), **au prix de 40€**

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre de la FNEEDT

Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Entrepreneurs des Territoires - 44 rue d'Alésia - 75014 Paris 01 53 91 44 98

JE NE SUIS PAS ADHÉRENT

À Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros) **au prix de 60€** Je joins mon règlement :

Chèque à l'ordre des Editions Fitamant

Carte bancaire N° _____

Date de validité _____

Cryptogramme (3 derniers chiffres au dos de votre carte) _____

Date et signature indispensables :

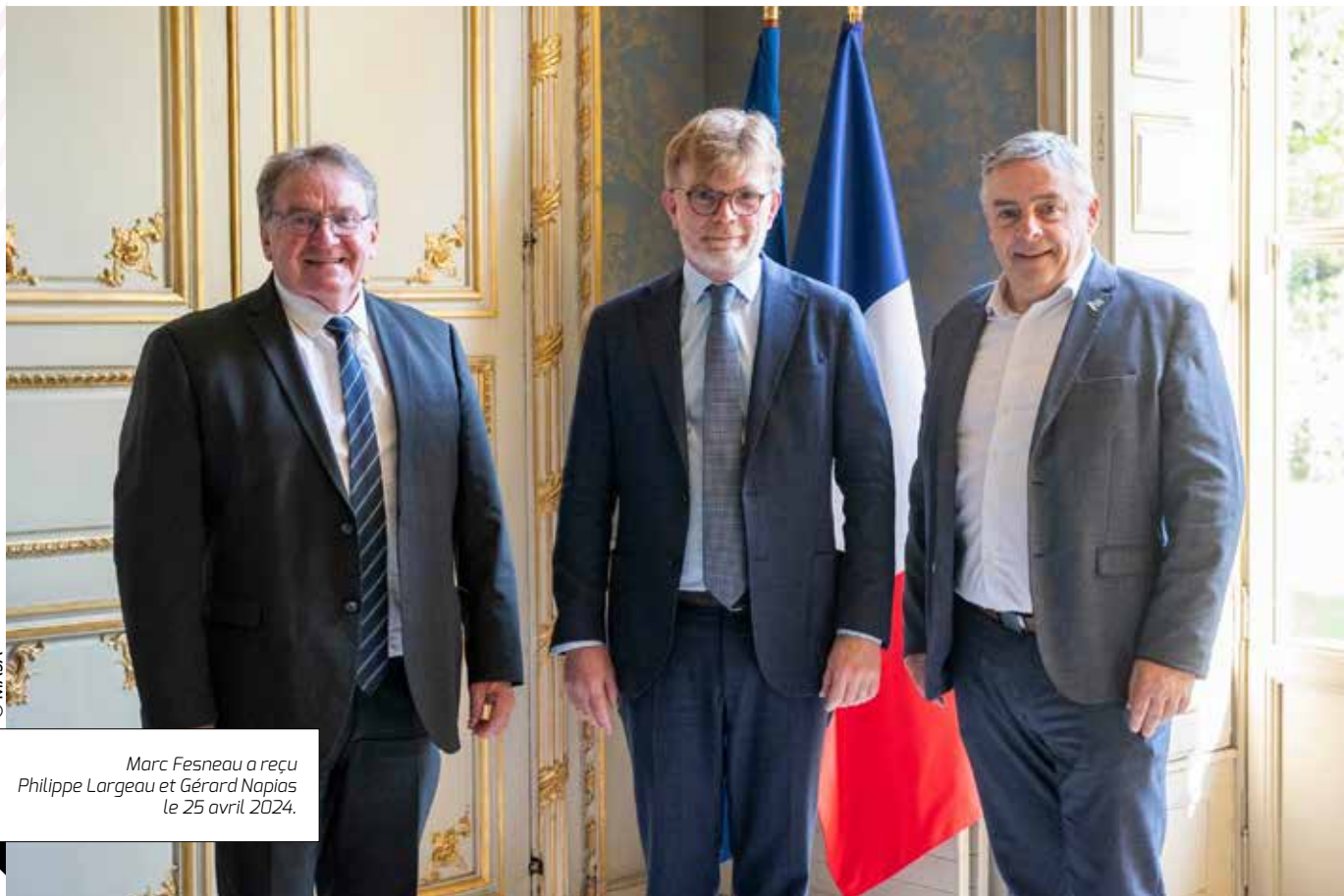
Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Editions Fitamant - CS 62020 - 29018 Quimper Cedex - 02 98 98 01 40 - contactabo@fitamant.fr

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

Portrait des ETAR en Occitanie

2 008 entreprises de travaux agricoles et ruraux
 11 401 emplois salariés permanents et occasionnels (nombre de contrats)
 76 % des ETAR sur la région Occitanie sont des TPE (moins de dix salariés)
 1/3 des emplois sont occupés par des femmes (taux supérieur à la moyenne nationale 22 %)
 Source : CCMSA/FNEEDT 2022



© MASA

Marc Fesneau a reçu
Philippe Largeau et Gérard Napias
le 25 avril 2024.

Marc Fesneau : « *Nous comptons sur vous et vous pouvez compter sur nous.* »

À l'issue d'une rencontre avec Philippe Largeau, président de la FNEDT, et Gérard Napias, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire Marc Fesneau a accepté de répondre à nos questions concernant le projet de loi d'avenirs agricoles et la place des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux.

Entrepreneurs des Territoires Magazine :
Comment voyez-vous le rôle des ETARF dans le cadre des défis actuels et futurs auxquels l'agriculture doit faire face ?

Marc Fesneau : Dans le contexte difficile qui est le nôtre, confrontés aux multiples défis du renouvellement des générations et de la préservation de

notre souveraineté, nous renouvelons notre engagement à soutenir les entrepreneurs des travaux agricoles, ruraux et forestiers. Nous sommes en effet convaincus que vous êtes un maillon essentiel de nos communautés rurales et de l'activité agricole et forestière. Avec vos 22 000 entreprises et vos 140 000 salariés, vous incarnez la force vive de